

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

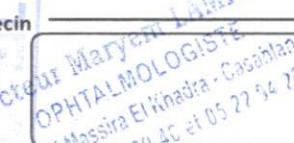
Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique <input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)		
Matricule : 8328 Société :		
<input type="checkbox"/> Actif <input type="checkbox"/> Pensionné(e) <input type="checkbox"/> Autre : 247153		
Nom & Prénom :		
Date de naissance :		
Adresse :		
Tél. : Total des frais engagés : _____ Dhs		
Cadre réservé au Médecin		
Cachet du médecin : 		
Date de consultation : 30 JAN. 2022		
Nom et prénom du malade : HAROUNA Nadia Age: _____		
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant		
Nature de la maladie : Appétion ophtalmologique		
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____		
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.		
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.		
Fait à : _____		
Signature de l'adhérent(e) : 		
Le : / /		



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05.12.22	CS + KZ	1	350,00	INP : CPTALMO Docteur Massira El Hadra - Casablanca El Massira El Hadra - Casablanca 05.12.94.29.40 et 05.12.94.29.47

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
GALILEO OPTIQUE Opticien Optométriste 20, Rue Tahar Houchine 20000 Casablanca Tél: 05 22 94 29 47	Le 12.12.	8600 dh.
	26.12.	

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

SOINS DENTAIRES

	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	MONTANTS DES SOINS
	DEBUT D'EXECUTION
	FIN D'EXECUTION
	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	MONTANTS DES SOINS
	DATE DU DEVIS
	DATE DE L'EXECUTION
	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	MONTANTS DES SOINS

O.D.F / PROTHESES DENTAIRES

	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE
	H 25533412 21433552 00000000 00000000
	G 00000000 00000000
	B 35533411 11433553
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession
	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	MONTANTS DES SOINS
	DATE DU DEVIS
	DATE DE L'EXECUTION
	COEFFICIENT DES TRAVAUX

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

GALILEO optique

Votre Vision est unique, Notre Service aussi

Le 26-12-2022

Mr / Mme : Hassanoud Nada

Facture Acquittée N° 221...1867

Monture : 300dh

Verres progressifs Unihex 1.5 Antiéffet

O.D. : 280dh Bleu

O.G. : 280dh

Total : 860dh

GAUTIER OPTIQUE SARL
GALILEO OPTIQUE
Opticien Optométriste
20, Rue Taha Houcine 2000r
Tél: 05 22 20 21 98

20, angle Rue Taha Houssine
et Mustapha Manfalouti
Gauthier - Casablanca
Tél. : 05 22 20 21 98
galileo_optique@yahoo.fr
ICE : 001536168000082
INPE : 095009627

الدكتورة مريم العمراني
مُتَخَصِّصةَ في طب وجراحة العيون خريجة جامعة باريس
Docteur Maryem LAMRANI

Spécialiste en Ophtalmologie diplômée de l'Université de Paris

Ancienne Attachée à l'Hôpital-Dieu de Paris

Casablanca, le 5 décembre 2022

HAROUROUD Nadia

LUNETTES : monture et verres organiques progressifs antireflets

Vision de loin : OD : +0.75(75° -0.50)

OG : +1.25(115° -0.50)

Vision de près : add +2.75

GARDE-MALADE SAIDI
Ophtalmologue
20, Rue Taha Houcine 20000
Tél: 05 22 20 21 98

Docteur Maryem LAMRANI
OPHTALMOLOGISTE
38, bd El Massira El Khadra - Casablanca
tel : 05 22 94 29 46 et 05 22 94 29 47